







FABRIQUE D'ORFÈVRES ET DE COUVERTS ARGENTÉS DE CH. CHRISTOFFLE ET CIE RUE DE BONDY, 56.

Marque de la fabrique CH. CHRISTOFFLE ET C.

Marque de la fabrique CH. CHRISTOFFLE ET C.

Créateurs en France de cette industrie, à tort désignée sous le nom de Procédé Ruolz.

ONT AJOUTÉ DEPUIS DIX-HUIT MOIS À LEUR MANUFACTURE UNE FABRIQUE D'ORFÈVRES D'ARGENT.

Quand nous avons fondé notre entreprise, nous n'avons pas été longtemps à comprendre que la publicité seule pouvait nous venir en aide pour combattre les adversaires de la nouvelle industrie.

« Nous prévenons aussi nos clients que rien ne sera changé dans notre manière d'opérer. Nous avons dû le succès et la prospérité de notre entreprise beaucoup moins au privilège qui nous protégeait qu'aux soins que nous avons apportés à notre fabrication et à la régularité du titre de l'argenterie.

La Société autorise ses représentants à se servir, dans leurs annonces, prospectus, de toutes indications pouvant édifier le public sur la sincérité de l'origine des produits qu'ils vendent, sans que cela entraîne pour eux ni pour elle aucune immixtion dans leurs affaires respectives.

Nos représentants sont: à PARIS, MM. BOISSEUX, 26, rue Vivienne; — THOMAS et C, 35, boulevard des Italiens; — G. HALPHEN et C, 4, rue d'Hauteville; 128, Palais Royal; 21, boulevard Montmartre; 13, boulevard St-Denis; 43, boulevard des Capucines; — G. PICAULT, 46, rue Dauphine.

DANS LES DÉPARTEMENTS:

- Abbeville... P. Sauvage. Aix... Guignon Chevallier. Alais... H. Blanc. Alençon... Veuve Laubières. Angers... A. Pifon. Angoulême... Leclère, Raby et fils. Arras... Veuve Bigour Traixier. Aubenas... P. Saubat. Auch... Planché. Avignon... A. Aubert. Beauvais... Tronchet. Belfort... Poullin. Besançon... C. Billot. Béziers... Rozier. Bordeaux... Clavé. Bourg... Aug. Loizeau. Bourges... P. Poli. Brest... Houlay fils. Brives... Roque Issartier. Cahors... Cangardel et fils. Calais... Ravisse. Cambrai... Dubois-Ancelin. Carcassonne... Boyer fils. Carpentras... J. Rousseau. Castres... Regy fils. Châlons-sur-Saône... Manuel. Châlons-sur-Marne... Leclère-Drouot. Charleville... H. Lebrun. Chartres... F. Bidet. Chatillon-sur-Seine... Demandre. Cherbourg... P.-Y. Coupey. Clermont-Ferrand... Bonnière. Colmar... Siegfried. Goutances... Dlle C. Adam. Dax... Milhous. Digne... Comte fils. Dijon... Lucan. Dole... Alex. Martin. Douai... A. Coullont. Dunkerque... Mme Kielen. Draguignan... Lanceman. Florange... Poncelet-Bonnamy. Foix... Tralain. Gisors... Langier fils. Grenoble... F. Col. Havre... Gaudon et fils. Issoudun... Bissery. La Rochelle... Vioche-Mongin. Laval... Th. Cognacq. Le Mans... Dubois fils aîné. Lille... Vallée-Dapont fils. Limoges... J.-B. Dupont. Lons-le-Saulnier... Rochet-Vernier. Lyon... Pascalon et A. Bellejambe. Mâcon... Veuve Chally. Marseille... M. Martorel. Meudon... Martin. Metz... Prevel. Millau... V. Garlene. Montargis... E. Fauchon de Renneville. Montélimar... Raynaud. Moulins... Roulier. Moulins-Engilbert... Ch. Teste. Montpellier... B. Bardou. Mulhouse... Couleur Schmebber et fils. Nancy... Alfred Daurée. Nantes... A. Poissier. Narbonne... Emile Caunes. Nérac... Vélzy jeune. Nevers... P. Poli fils. Nîmes... X. Maurin. Orange... Sautel. Orléans... Sensier et C. Pamiers... Veuve Tisseire. Périgueux... Faure. Pithiviers... Gallier. Puy (le)... Vallat-Fornier. Quimper... Caron. Rennes... Pellé. Roanm... Deforges fils. Rodez... G.-A. Fontana. Romans... Sicaury. Rouen... Graverend. Saint-Brieuc... A. Desury fils. Saint-Stienne... V. Sigaud, Berthoulet. Saint-Thour... H. Amagat. Saint-Malo... L. Peral. Saint-Omer... Devienne-Lamy. Saint-Quentin... Julliot. Strasbourg... J.-G. Kusian. Tonnerre... Bourdeley. Toulon... Adrien aîné et C. Adrien Cadet. Toulouse... A. Molles et C. Tours... P. Poli frères. Troyes... Fleury-Royer. Tulle... Duval fils. Valence-sur-Rhône... F. Roux. Vannes... Jaquet. Verdun... Mlle Fandeur. Vesoul... Gérôme. Vienne... Vernay-Ollier. Vitry-le-Français... Aug. Rigaud. Florence... S.-Y. Mauche et C. Gènes... François Long. Hambourg... Hesse (C.-G.). Havane... G.-B. Haase. Liège... Thomas fils. Malte... U. Saissy. Messine... Verona et Messineo. Naples... Cesare del Prato et fils. New-York... Gouré et C. Nice... H. et V. Gent. Oran... Bertou. Palerme... A. Merle. Rome... S.-Y. Mauche et C. Smyrne... Arquier. Turin... J. Pennoncelli.

A L'ÉTRANGER:

- Alger... Garol. Bruxelles... Ch. Christoffle et C, place de la Monnaie, 1. Constantinople... Psally. Florence... S.-Y. Mauche et C. Gènes... François Long. Hambourg... Hesse (C.-G.). Havane... G.-B. Haase. Liège... Thomas fils. Malte... U. Saissy. Messine... Verona et Messineo. Naples... Cesare del Prato et fils. New-York... Gouré et C. Nice... H. et V. Gent. Oran... Bertou. Palerme... A. Merle. Rome... S.-Y. Mauche et C. Smyrne... Arquier. Turin... J. Pennoncelli.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Ventes mobilières.

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. 1415 juin. Consistent en bureaux, tables, fauteuils, chaises, etc. (6017) Place de la commune de Belleville. 15 juin. Consistent en bureau, chaises, pendule, comptoir, etc. (6014) Place de la commune de Clichy-la-Garene. 15 juin. Consistent en table, buffet, coffre à armoire, cheval, etc. (6015) Sur la place publique de Neuilly. 15 juin. Consistent en tables, chaises, pendule, fauteuil, etc. (6016) Sur la place de la commune de Gentilly. 15 juin. Consistent en comptoir, table, série de poids, balances, etc. (6018) Sur la place de la commune de Belleville, près Paris. 15 juin. Consistent en comptoirs, glaces, tables, pendule, etc. (6019) Sur la place de la commune de Vauzairard. 15 juin. Consistent en tables, commode, encaisses, rideaux, etc. (6020) Grande-Rue, 165, à Pantin. 15 juin. Consistent en armoire à glace, chaises, secrétaire, etc. (6021) Sur la place de la commune de Pantin. 15 juin. Consistent en chaises, commode, bibliothèque, etc. (6022) En la place publique de Montrouge. 15 juin. Consistent en tables, commodes, voiture, harnais, etc. (6023) Sur la place de la commune d'Auteuil. 15 juin. Consistent en bureau à casier, table, armoire, etc. (6024) Place de la commune de La Villette. 15 juin. Consistent en tables, chaises, horloge, charbons, etc. (6025) Sur la place de Saint-Mandé. 15 juin. Consistent en fauteuils, chaises, bureau, pendule, etc. (6026) Sur la place publique de la commune de Vauzairard. 15 juin. Consistent en comptoir de marchand de vins, tables, etc. (6027) Sur la place de Gentilly. 15 juin. Consistent en tables, commode, secrétaire, chaises, etc. (6028) Sur la place de Neuilly. 15 juin. Consistent en commode, chaises, comptoir, tables, etc. (6029) Sur la place de la commune de Joinville-le-Pont. 15 juin. Consistent en bureau, chaises, bois de construction, etc. (6030) En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. 16 juin. Consistent en tables, fauteuils, piano en palissandre, etc. (6031) 17 juin. Consistent en comptoirs, glaces, fleurs artificielles, etc. (6032)

SOUSCRIPTIONS.

Par acte sous seing privé, en date à Paris du deux juin mil huit cent cinquante-six, enregistré en la même ville le huit dudit mois, folio 177, verso, case 5, par le receveur, qui a perçu deux francs quarante centimes, ledit acte déposé au greffe du Tribunal de commerce de la Seine, par acte du quatre juin courant.

LES SOCIÉTÉS.

Les modifications aux statuts qui seraient exigées par le gouvernement. Elle a déclaré libérer les actions de la société du versement de cent francs auquel elles étaient soumises, aux termes de l'article 7 des statuts; au moyen de quel ledites actions se trouvant entièrement libérées.

LES SOCIÉTÉS.

Les modifications aux statuts qui seraient exigées par le gouvernement. Elle a déclaré libérer les actions de la société du versement de cent francs auquel elles étaient soumises, aux termes de l'article 7 des statuts; au moyen de quel ledites actions se trouvant entièrement libérées.

LES SOCIÉTÉS.

Les modifications aux statuts qui seraient exigées par le gouvernement. Elle a déclaré libérer les actions de la société du versement de cent francs auquel elles étaient soumises, aux termes de l'article 7 des statuts; au moyen de quel ledites actions se trouvant entièrement libérées.

LES SOCIÉTÉS.

Les modifications aux statuts qui seraient exigées par le gouvernement. Elle a déclaré libérer les actions de la société du versement de cent francs auquel elles étaient soumises, aux termes de l'article 7 des statuts; au moyen de quel ledites actions se trouvant entièrement libérées.

LES SOCIÉTÉS.

Les modifications aux statuts qui seraient exigées par le gouvernement. Elle a déclaré libérer les actions de la société du versement de cent francs auquel elles étaient soumises, aux termes de l'article 7 des statuts; au moyen de quel ledites actions se trouvant entièrement libérées.

LES SOCIÉTÉS.

Les modifications aux statuts qui seraient exigées par le gouvernement. Elle a déclaré libérer les actions de la société du versement de cent francs auquel elles étaient soumises, aux termes de l'article 7 des statuts; au moyen de quel ledites actions se trouvant entièrement libérées.